

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° CL368

présenté par

Mme Diaz et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans un contexte économique et social inflammable pour l'ensemble des ménages Français et particulièrement des employeurs, aucun élément de fait et de rationalité ne peut inviter en responsabilité un Gouvernement à inventer un attelage baroque visant à faire peser aux employeurs la charge d'une formation de connaissance en langue française aux salariés "allophones".

En dépit de la musicalité du terme, nulle part dans la situation qui est la nôtre, avec les 5 millions de chômeurs que compte la France, avec les innombrables difficultés de recrutement et les manques de formation, avec les délocalisations et les séquelles de la désindustrialisation, l'on ne peut trouver un argument valable pour consacrer du temps à un dispositif tourné vers les "allophones" sans considérer le rapport des Français avec le travail.

Relocalisons, réindustrialisons, accentuons la formation professionnelle et redressons l'économie nationale, avant d'alourdir le code du travail des conséquences des multiples défauts du CESEDA.